

Le championnat de France d'Élevage New-Forest a lieu **samedi 18 août 2018** sur le site Parc Equestre fédéral de Lamotte Beuvron pendant le Sologn'Pony. Il est organisé par l'Association française du Poney New-Forest.

Il a pour objectif de :

- Promouvoir la race New-Forest
- Caractériser les animaux dans un but de sélection
- Caractériser les reproducteurs selon les objectifs déterminés par le programme d'élevage
- Inciter à la préparation du jeune cheval afin de faciliter sa mise en marché
- Favoriser les lieux de rencontre des acteurs de la commercialisation

Article 1 : Conditions de participation

Le championnat est ouvert aux poneys de race New-Forest inscrits au Livre Généalogique Français du livre A ou B ainsi qu'aux poneys inscrits au registre du poney New-Forest de croisement qu'ils soient nés en France ou importés, à jour de leur déclaration à Sire. Aucune qualification n'est nécessaire pour participer à ce championnat.

Article 2 : Championnats

Les différentes épreuves sont en New-Forest livre A ou New-Forest de Croisement :

- Mâles de 3 ans
- Mâles de 2 ans
- Mâles de 1 an
- Poulains de l'année
- Femelles et Hongres de 3 ans
- Femelles de 2 ans
- Femelles de 1 an
- Pouliches de l'année
- Poulinières suitées
- Poulinières non suitées

A l'issue des différentes épreuves 2 championnats suprêmes ont lieu :

- Championnat Suprême (pour les poneys de plus de 3 ans)
- Championnat Suprême Junior (pour les poneys de moins de 3 ans)

La taille des poneys de 3 ans ne doit pas dépasser 1,48 m non ferré (tolérance : + 1 cm pour ferrure).

Les poneys de 2 et 3 ans ainsi que les candidats étalons seront tous toisés lors du championnat.

Les poneys seront jugés à l'aide d'une grille de notation, spécifique à chaque catégorie, établie par l'AFPNEF.

Article 3 : Conditions d'engagement

Les poneys doivent être engagés au nom du propriétaire déclaré à Sire. **Le propriétaire doit être assuré pour ce type de manifestation.**

Les engagements en ligne sont à effectuer via le site www.shf-concours.com **avant le 31 juillet 2018** pour les poneys susceptibles d'être primés. Les poneys engagés via des engagements papiers, clôture des engagements le 4 août 2018, ne seront pas primés et leur résultat ne sera pas enregistré auprès de la shf.

Les tarifs sont les suivants.

| Section de présentation | | Tarif adhérent par poney engagé | Tarif non adhérent par poney engagé |
|--|------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Poulinières suitées et non suitées Mâles et femelles 1 an Femelles et hongres 2 et 3 ans | | 25 € | 45 € |
| Mâles 2 et 3 ans | | 35 € | 85 € |
| Candidats étalons 4 ans et + | Engagement | 35 € | 85 € |
| | Frais de dossier | 100 € | 200 € |
| Validation livret Approbation provisoire | | 140 € | 200 € |
| Validation livret Approbation définitive | | 210 € | 420 € |
| Validation livret Approbation à l'étranger | | 210 € | 420 € |

Pour tout engagement après la date buttoir, une pénalité de 20€ par engagement sera appliquée.

△ Seul le tarif adhérent sera accessible sur le site shf-concours. Pour les non adhérents, il faudra compléter votre engagement par l'envoi d'un chèque à l'AFPNF. Tous les poneys seront toisés avant leur épreuve. Les poneys qui seront mesurés au-delà de la taille maximum ne pourront pas participer au concours et aucun frais (engagement, boxe...) ne sera remboursé.

Article 4 : Cadre, conditions administratives et sanitaires

a) Cadre

Le championnat national New-Forest vise à promouvoir les produits ainsi que la qualité du travail des éleveurs. Ainsi, toute brutalité, cruauté et mauvais traitement à l'égard des poneys sont proscrits et éliminatoires sur décision du jury.

Il est attendu de l'ensemble des participants et des accompagnateurs de respecter l'éthique sportive propre aux concours d'équitation (voir règlement FFE Général).

b) Conditions administratives et sanitaires

Les poneys sont présentés à la toise portant leur numéro de têtère, avec leur document d'accompagnement validé selon la législation en vigueur et portant mention des vaccinations obligatoires, attestant de leur vaccination contre la grippe équine.

Compte-tenu de l'épizootie connue au printemps 2018, des règles sanitaires supplémentaires pourront être appliquées. L'organisation se réserve le droit d'interdire l'accès au terrain à un animal jugé non sain ou dangereux, de lui imposer de quitter le site ou encore de le placer en quarantaine. L'organisation se réserve le droit à tout moment du championnat national, de convoquer un poney à une visite vétérinaire obligatoire. La non présentation d'un poney à cette visite entraînera de fait sa disqualification.

Article 5 : Généralités sur la présentation

Le jury officie pour le National. Il est composé au minimum de 4 membres : 3 juges et une secrétaire, sous réserves de disponibilités. Il juge l'ensemble des sections.

Les livrets sont à remettre à l'accueil en échange du dossier du National et des numéros de têtère. En fin de concours, les livrets seront restitués contre les numéros de têtères.

Les poneys doivent être en bon état général, propres et toilettés (crins libres ou nattés), le jury se réservant le droit d'exclure tout animal dont le toilettage ou l'état général ne sont pas satisfaisants.

Les présentateurs doivent obligatoirement porter un pantalon clair et le polo AFPNF ainsi que des chaussures fermées. La présentation d'un poney en tenue non conforme, que ce soit lors des épreuves ou lors du rappel, entraînera le non versement de la prime à laquelle il pourrait éventuellement prétendre à l'issue du championnat.

Un poney irrégulier aux allures n'est pas classé.

Le caractère du poney New-Forest et son comportement étant des critères fondamentaux de la race, le jury attachera une importance particulière à ces notions et se réserve la possibilité d'exclure tout poney dont le comportement est préjudiciable à l'utilisation ou à la réputation de la race.

Article 6 : Epreuves en main

Chaque poney est identifié par un numéro correspondant à celui figurant au programme général. Le poney doit le porter pour chacune de ses sorties.

La présentation en main, devant le jury, se fait :

- en licol de présentation, bridon de présentation ou filet, y compris pour les poulains de l'année.
- **en filet obligatoirement pour tous les mâles lors de leurs présentations et lors de leurs déplacements.**
- les membres nus.
- de travers, immobile, à 5 mètres du jury, le postérieur face au jury légèrement ouvert,
- au pas en ligne droite et en travers, puis au trot à la demande du jury,

Pour l'obstacle en liberté, seules les protections aux antérieurs sont autorisées.

Article 7 : Epreuves montées

Pour les épreuves des poneys de 3 ans montés, les poneys sont présentés :

- en filet simple (mors brisés sans gourmette, muserolle autorisée)
- l'utilisation d'un harnachement sans mors est autorisée
- aucun enrênement n'est autorisé

- les protections aux antérieurs sont autorisées.

Pour les 3 ans mâles, pouliches et hongres, l'usage d'éperons est interdit.

Pour les candidats étalons 4 ans et +, le harnachement (embouchures, enrênements, protections) et le port des éperons doivent être conformes au règlement des épreuves d'élevage Cycles classiques Jeunes Poneys SHF 2017.

Le cavalier porte la tenue d'équitation suivante :

- culotte blanche, beige, grise
- polo vert ou chemise de l'AFP NF
- bottes de couleur foncée ou noires, les mini-chaps sont autorisées
- casque obligatoire et répondant à la norme en vigueur (EN 1384).
- cravache autorisée 75 cm maxi
- protège dos autorisé

Le jury se réserve le droit de contrôler le harnachement du poney et en cas de danger d'exclure celui-ci.

Article 8 : Tenue des présentateurs

Les présentateurs se doivent de porter la tenue :

- polo vert ou chemise de l'AFP NF
- pantalon de ville clair, ou tenue décrite dans l'article 4

Cette tenue est également obligatoire pour l'aide qui pousse le poney.

L'aide lors des présentations en main se tient en arrière et du même côté que le présentateur.

La présentation d'un poney en tenue non conforme, que ce soit lors des épreuves ou lors du rappel, entraînera le non versement de la prime à laquelle il pourrait éventuellement prétendre à l'issue du championnat.

Article 9 : Présentation des poulinières

La limite d'âge pour les poulinières est fixée à **18 ans**.

Participent aux épreuves de leurs sections, les poulinières suitées, inscrites au programme d'élevage, et leurs poulains inscrits :

- au livre A,
- au livre B,

- au registre du poney New-Forest de croisement

Les poulinières et leurs poulains seront vus individuellement en liberté dans le rond d'Havrincourt.

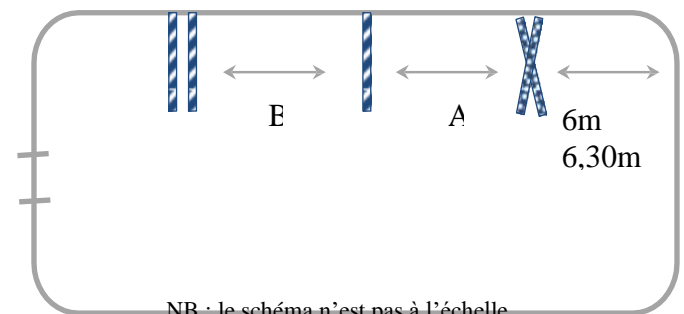
Les poulains de l'année doivent être licolés et tenus lors des présentations.

Article 10 : Présentation des 2 et 3 ans

Les mâles, les pouliches et les hongres de 2 ans et 3 ans seront notés

- sous la selle (pour les 3 ans)
- aux allures en liberté dans le rond d'Havrincourt
- à l'obstacle en liberté, dans le rond d'Havrincourt.

Pour l'obstacle en liberté, les poneys seront jugés sur 6 à 8 sauts au maximum. Le dispositif final est comme suit, les poneys débiteront par un vertical en sortie de ligne, et finiront sur un oxer :



Normes techniques :

| Taille du poney (non ferré, +1cm pour les fers) | 1,30m et moins | 1,31m à 1,40m | 1,41m à 1,48m |
|---|----------------|---------------|---------------|
| distance A | 5,50m | 6m | 6m30 |
| distance B | 5,80m | 6,60m | 7,05m |

Les cotes maximales sont fixées par le jury en fonction de la taille du poney et des conditions, elles sont ci-après données à titre indicatif :

- verticaux de 105cm maximum
- oxer de 115 cm de hauteur et 110cm de largeur au maximum.

Les poneys sont placés sous la responsabilité du propriétaire. Le propriétaire et/ou une personne qu'il désigne seront en charge de présenter le

poney à l'obstacle. Une équipe constituée par les organisateurs est à disposition si le propriétaire en fait la demande sur la feuille d'engagement.

A la demande du jury, un obstacle peut être abaissé en cas de difficulté.

Article 11 : Remise de prix

Une remise de prix pour chaque section aura lieu à l'issue de chacune des épreuves. Sous réserve de validation des sections : Plaques, flots, cadeaux sont remis à tous les participants.

Article 12 : Championnat suprême

Seul les produits inscrits au livre A participent au Championnat Suprême.

Le premier de chaque section sera rappelé au Championnat Suprême le samedi soir, sous réserve d'avoir obtenu la note minimale de 13/20.

Article 13 : Candidats étalons

Tous les mâles de 2 ans et 3 ans sont considérés comme des candidats étalons et approuvables.

Les propriétaires des mâles ayant obtenu les notes nécessaires pourront déposer un dossier de candidature étalon à l'issue du National. Le dossier doit parvenir au Secrétariat AFPNF avec les règlements et le livret pour le 1er septembre 2018.

Candidats étalons de 4 ans et plus seront jugés au modèle, aux allures et à l'obstacle. Les candidats prétendant à l'agrément dans une autre discipline seront appréciés sur dossier en remplacement de l'obstacle suivant l'article II de l'annexe II du règlement de Stud Book (dressage, CCE, attelage, endurance).

Jugement à l'obstacle : Pour être cohérent, les dispositions suivantes sont prises : Le jury notera les poneys sur un parcours de 8 à 10 obstacles avec les hauteurs minimales et les difficultés équivalentes aux parcours SHF de leur génération.

A l'issue des différentes épreuves et de la commission étalon, le jury se réserve le droit d'un examen vétérinaire complémentaire avant validation définitive.

Article 14 : Etalons approuvés dans un Stud-book New-Forest étranger

Les étalons déjà approuvés, de façon définitive, dans un stud-book New-Forest étrangers (reconnus par la NFPBCS) seront présentés de la même façon que les candidats étalon de leur âge.

Article 15 : Horaires

Les horaires peuvent être adaptés en fonction des engagés.